



obligation de quitter le territoire suis victime suite.

Par **fat**, le **21/04/2009** à **20:56**

...suite de vous le dire madame monsieur mais c comme ça mon mari quand il veut coucher avec moi c'est avec l'autorisation de sa mère ma chambre a coucher c'est pas a moi elle est a moi quand ma belle mère veux je peux vous dire que ya pas une vie intime si non je dore comme une chienne dans un coin de la maison c'est elle qui lui monte la tête lui aussi il en a marre ; moi j'ai pas quitté mais c'est parce que je travail et j'ai la garde de nuit et c'est mon mari qu'a accepter pour qu'on puisse vivre loin des problème avec la belle mère, est ce que c'est juste s.v.p aider moi . la femme avec qui je travail elle a 91 ans handicaper et en plus c'est avec son autorisation c'est lui qui ma permis de bosser et avant de signer mon contrat c'est lui qui a accepter les condition que je travaille et que j'assume la nuit aujourd'hui je me demande pourquoi il a accepter pourquoi il ma pousser d'accepter un travail comme ça c pour dire que j'ai quitte ma maison ou c'est pour se débarrasser de moi ou quoi moi j'aime mon mari j'ai fait tout pour lui j'ai quitte mon boulot a l'university alakhawayn la plus fameuse université dans le monde ma famille mes amis au Maroc et j'ai suivie l'amour je me suis dit c'est la vie de se marier a 27 ans c'est l'age mais non ce que j'ai fait c'est du gâcher ma vie la bas et ici ,,lui devant sa mère et sa famille il peu rien dire c'est eux qui commande même pour coucher avec moi c'est sa mère qui décide moi si je travail c'est pour l'aider et sauver mon couple c'est pour faire une vrais maison conjugal pas une femme de ménage traiter comme un chien chez sa famille moi jusqu'au là je les respecte mais je vous jure qui ont bousier ma vie je me suis perdu j'ai rien ni famille ni mari qui me protège ni mon boulot que j'ai perdu ni ma vie de couple que j'ai imaginer j'ai rien, mon mari préfère ça famille avant tous c'est une famille reconnue comme ça c'est des gens comme eux qui pourris le monde je vous jure ils me rende malade et la femme avec qui je travail sa me fait mal au cœur suis pas a l'aise et elle aussi elle mange pas elle dort pas elle est contrarier elle pleur;elle voit que c'est pas juste ,,elle voit comment il me parle quant il viens et comment sa famille me traite au téléphone ça fait mal au cœur. Y avais des enquêteurs a la maison ils m'en rien dit pour y aller expliquer mon cas je reçois des courrier je voie pas la couleur pourquoi tout sa est ce que y a t il des lois qui dise que la femme est une chienne?

Par **ardendu56**, le **21/04/2009** à **22:28**

Fat,

Je suis triste de lire votre message. Comment vous aider ? Je n'ai aucune réponse pour vous et je le regrette.

J'espère que votre message sera lu par Jeetendra, la/le spécialiste du droit des étrangers, et

qu'il/elle vous répondra, il/elle est très fort pour ça.

Je ne vois que 2 organismes La Cimade et le Gisti :

La CIMADE : La mission essentielle de la Cimade consiste à accueillir, orienter et défendre les personnes étrangères et demandeuses d'asile précarisées ou dont les droits sont menacés. Les effets conjoints d'une législation de plus en plus restrictive et d'une audience croissante des thèses xénophobes aboutissent à multiplier des situations d'exclusion où les droits et la dignité des personnes sont gravement menacés.

Quel est le rôle de la Permanence Femmes de la Cimade ?

Aider les femmes étrangères dans leurs démarches pour obtenir des papiers et défendre leurs droits, lorsqu'elles sont victimes de discriminations ou de violences directement liées à leur statut de femme.

Les femmes prennent souvent connaissance de la permanence via une assistante sociale ou d'autres associations d'aide aux femmes. Nous recevons chacune d'elles sur rendez-vous pour recueillir tous les éléments de leur histoire : les circonstances de leur départ depuis le pays d'origine, leur vie en France, les liens qu'elles y ont tissé, leurs tentatives d'intégration, parfois leur quotidien dans la clandestinité... Leur situation est plus ou moins facile à saisir en fonction de leur état psychologique et de leur degré de liberté. Nous sommes par exemple confrontés à leur crainte d'un mari violent ou d'une famille autoritaire, à l'absence de papiers ou de preuves lorsqu'elles ont dû partir de chez elles précipitamment, à leur dépendance vis à vis des enfants à charge.

Il nous faut alors rassembler les preuves de violences lorsqu'il y en a et chercher les documents qui pourront les défendre. Puis nous discutons ensemble de la meilleure décision à prendre : rédiger une demande de titre de séjour auprès de la préfecture, intervenir auprès des administrations, les orienter vers d'autres associations ou, parfois, leur conseiller d'attendre un peu quand le risque est trop grand et qu'une demande reviendrait à les dénoncer auprès de la préfecture. C'est un des aspects les plus difficiles du travail...

Il y a beaucoup de cas de violences conjugales. Or, la rupture de la vie conjugale constitue pour une femme mariée une raison de retrait ou de non renouvellement de son titre de séjour ! Certaines femmes venues rejoindre leur mari en France se retrouvent ainsi prisonnières. Mais lorsqu'elles décident de réagir, nous les aidons à prouver que la séparation du couple fait suite à des violences dont elles ne sont pas responsables. Le problème est que beaucoup de cas ne rentrent pas exactement dans les situations décrites par la loi et nous devons sans cesse chercher de nouveaux éléments pour la préfecture. Il y a aussi un besoin de protection de femmes africaines, notamment maliennes, qui fuient une menace d'excision ou un mariage forcé et viennent demander l'asile. Les problèmes de prostitution sont plus délicats, car il est plus difficile encore d'obtenir des papiers. Une des possibilités pour elles est de dénoncer leur proxénète, délation qui donne droit à un titre de séjour ! Mais dans la réalité, peu osent le faire par peur des représailles.

Pendant quelques semaines, nous faisons les entretiens avec une personne plus expérimentée pour s'habituer à écouter, à poser les bonnes questions, à classer les informations qui serviront ensuite pour le dossier. Après quelques mois, une formation théorique sur le droit des étrangers et les questions liées aux femmes permet de bien comprendre les enjeux de nos démarches auprès des préfectures. Notre première expérience du terrain prend alors tout son sens. Enfin, nous recevons en continu les nouveaux textes de loi, qui ne cessent d'évoluer et de se durcir.

Une des interventions réussies de la permanence...

Je me souviens du cas d'une jeune femme tunisienne venue demander de l'aide pour un renouvellement de titre de séjour suite à des violences conjugales. Ces violences étaient surtout psychologiques et nous avons peur que cela ne soit pas pris en compte par la préfecture. Finalement, nous avons réussi à convaincre la préfecture des manipulations dont la jeune femme était victime en appuyant ses témoignages et en l'accompagnant pour déposer son dossier. Elle a ainsi pu obtenir son titre de séjour et se libérer de son mari.

Siège de la Cimade

64 rue Clisson, 75013 Paris

tél : 01.44.18.60.50

fax : 01.45.56.08.59

infos@cimade.org

Le GISTI est une association spécialiste du droit des étrangers. Pour mettre son savoir à la disposition de ceux qui en ont besoin, il tient des permanences juridiques gratuites, édite des publications et organise des formations. À chaque compétence du GISTI correspond un contact particulier. En dépit de son activité multiforme, le GISTI est une petite structure fragile, très sollicitée par un public souvent sans grands moyens financiers. De ce fait, il a besoin de l'aide de ceux qui l'estiment utile. Naturellement, le GISTI travaille en relation et en collaboration avec d'autres organisations amies.

le GISTI

villa Marcès,

75011 Paris, France)

tél. 01 43 14 84 82/83 –

Email : formation.gisti@arobase.ras.eu.org

N'hésitez pas à les contacter et à revenir sur le site.

Je suis désolée de ne pouvoir faire plus et j'espère que ces organismes vous aideront.

Bien à vous et courage.